

Le vendredi 10 février 2023 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Brigitte LEFEBVRE, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Monette-Simone VASSEUR, Henry GAUDISSERT, Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean LEVOIR, Yves PAUL (suppléant de Marie Claude DEVILLERS), Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Anita ANTY (suppléante de Francis BELLOU), Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Samuel PAYEN, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie-Manuelle JACQUES ( suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX, Jean-Pierre SENECHAL, Charles LOCQUET, Franck PIA, Gregory PALANDRE, Noël VERCHAEVE, Philippe ENJOLRAS, Valérie GAULTIER, Mamadou LY, David MAGNIER, Christophe GASPART, Yannick MATURA, Ludovic CASTANIE*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Martial DUFLOT, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Alain ROUSSELLE, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Jean-Marie SIRAUT, Peggy CALLENS, Halima KHARROUBI*

POUVOIRS *Jacques DORIDAM représenté par Victor DEBIL-CAUX, Dominique Cordier représenté par Valérie GAULTIER, Dominique DEVILLERS représenté par Caroline CAYEUX, Jean-Charles PAILLART représenté par Brigitte LEFEBVRE, Cédric MARTIN représenté par Loic BARBARAS, Jean-Jacques DEGOUY représenté par Jean-François DUFOUR, Dominique DUPILLE représenté par Hubert VANYSACKER, Régis LANGLET représenté par Aymeric BOURLEAU, Marcel DUFOUR représenté par Laurent DELAERE, Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON, Guylaine CAPGRAS représentée par Antoine SALITOT, Nathalie ROLLAND représentée par Christophe TABARY, Bruno GRUEL représenté par Jean-Pierre SENECHAL, Philippe VIBERT représenté par Ali SAHNOUN, Vanessa FOULON représentée par Charles LOCQUET, Grégory NARZIS représenté par Roxane LUNDY, Mehdi RAHOUI représenté par Marianne SECK*

Date d'affichage	17 février 2023
Date de la convocation	3 février 2023
Nombre de présents	72
Nombre de votants	89

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR



Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 10 février 2023 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **Vœu déposé par le groupe "osons l'avenir la gauche et les écologistes unis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'UNANIMITE le vœu déposé par le groupe « Osons l'avenir, la gauche et les écologistes unis » concernant les menaces de fermeture de classes touchant des communes de son territoire.

### **Motion contre la fermeture de classes dans les écoles de l'agglomération du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'UNANIMITE la motion contre la fermeture de classes dans les écoles de l'agglomération du Beauvaisis.

#### **1 - Création de deux postes de conseillers délégués au sein du bureau communautaire**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'UNANIMITE la création de 2 postes de conseillers délégués au sein du bureau communautaire

Le bureau communautaire est désormais composé de 34 membres

la présidente,

14 vice-présidents ;

19 conseillers délégués

#### **2 - Élection de trois conseillers délégués - membres du bureau au sein de la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire élisent 3 conseillers délégués comme suit :

##### **ÉLECTION DU ONZIEME MEMBRE DU BUREAU**

Candidature proposée : Patrice HAEZEBROUCK

RÉSULTATS:

Votants :.89.....Blancs ou Nuls :.11.. Exprimés : .78.....Majorité absolue :.40...

Monsieur.Patrick HAEZEBROUCK est proclamé onzième membre du bureau avec ..78... voix

##### **ÉLECTION DU DIX-HUITIEME MEMBRE DU BUREAU**

Candidature proposée : Madame Dominique MORET

RÉSULTATS:

Votants :.89. Blancs ou Nuls :...10..... Exprimés : ...79.... Majorité absolue ...40....

Madame Dominique MORET est proclamée dix-huitième membre du bureau avec ...79... voix

##### **ÉLECTION DU DIX-NEUVIEME MEMBRE DU BUREAU**

Candidature proposée : Monsieur Jean-Marie DURIEZ

RÉSULTATS:

Votants :.89.....Blancs ou Nuls :.22..... Exprimés : ...67..... Majorité absolue :.34.....

Monsieur..Jean-Marie DURIEZ.est proclamé dix-neuvième membre du bureau avec ..67... voix

#### **3 - Budget de l'exercice 2023 - autorisations de programmes et crédits de paiement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à la MAJORITE d'arrêter les autorisations de programmes et crédits de paiement pour l'année 2023 comme suit :

Pour le budget principal :

Les **clôtures** des autorisations de programme suivantes sont proposées :

- 201902 – Equipements de santé 2015-2020 : l'intégralité de l'autorisation de programme (400 000 €) a été entièrement consommée ;
- 201903 – Réhabilitation de l'école d'arts : l'autorisation de programme présente un solde de 3 617 € sur un total de 200 861 €.



Un seul **ajustement mineur** d'autorisation de programme est prévu pour un montant de 1€ sur l'opération 201602 (concession d'aménagement ZAC vallées du Thérain) portant ainsi l'autorisation à 4 950 001 €. Cette inscription est prévue pour une parfaite lisibilité de la totalité de l'opération et correspond à l'acquisition d'un terrain à l'euro symbolique dans la zone du moulin de la fosse.

Pour le reste du budget principal, et les deux autres budgets concernés (assainissement et transports), seules des modifications de calendrier sont prévues.

#### **4 – Budget de l'exercice 2023 - budget principal et annexes**

Les membres du conseil communautaire adoptent à la **MAJORITE** le budget 2023 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	74 863 492,00 €	74 863 492,00 €
INVESTISSEMENT	27 322 079,00 €	27 322 079,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 185 571,00 €</b>	<b>102 185 571,00 €</b>

<b>DECHETS</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 254 346,00 €	13 254 346,00 €
INVESTISSEMENT	668 105,00 €	668 105,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 922 451,00 €</b>	<b>13 922 451,00 €</b>

<b>ZONE DU HAUT VILLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	509 030,00 €	509 030,00 €
INVESTISSEMENT	254 515,00 €	254 515,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>763 545,00 €</b>	<b>763 545,00 €</b>

<b>ZONE DE BEAUVAIS TILLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 764 135,00 €	5 764 135,00 €
INVESTISSEMENT	5 703 335,00 €	5 703 335,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 467 470,00 €</b>	<b>11 467 470,00 €</b>

<b>ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 230,00 €	11 230,00 €
INVESTISSEMENT	11 225,00 €	11 225,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 455,00 €</b>	<b>22 455,00 €</b>

<b>ZAC SAINT MATHURIN</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 612 010,00 €	3 612 010,00 €
INVESTISSEMENT	1 806 005,00 €	1 806 005,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 418 015,00 €</b>	<b>5 418 015,00 €</b>

<b>ZA TRANSFEREES</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	630 000,00 €	630 000,00 €
INVESTISSEMENT	315 000,00 €	315 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>945 000,00 €</b>	<b>945 000,00 €</b>

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 413 802,00 €	7 413 802,00 €
INVESTISSEMENT	11 479 369,00 €	11 479 369,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 893 171,00 €</b>	<b>18 893 171,00 €</b>

<b>EAU POTABLE</b>	Dépenses	Recettes
--------------------	----------	----------



FONCTIONNEMENT	1 400 812,00 €	1 400 812,00 €
INVESTISSEMENT	7 469 332,00 €	7 469 332,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 870 144,00 €</b>	<b>8 870 144,00 €</b>

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	65 100,00 €	65 100,00 €
INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 100,00 €</b>	<b>85 100,00 €</b>

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 915 410,00 €	11 915 410,00 €
INVESTISSEMENT	2 452 310,00 €	2 452 310,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 367 720,00 €</b>	<b>14 367 720,00 €</b>

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	570 311,00 €	570 311,00 €
INVESTISSEMENT	55 311,00 €	55 311,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>625 622,00 €</b>	<b>625 622,00 €</b>

Les membres du conseil communautaire décident à la **MAJORITE** la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à la **MAJORITE** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;

Les membres du conseil communautaire décident à la **MAJORITE** de verser au budget annexe déchets une subvention de fonctionnement de 5 198 025 euros et d'investissement de 151 487 euros.

### **5 - Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2023**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**PUNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 519 854 euros en fonctionnement et 500 000 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 2021 (budget principal et annexe des transports),

### **6 - Vote des taux d'imposition 2023**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**PUNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de reconduire pour 2023 comme suit :

- cotisation foncière des entreprises (CFE).....25,40 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés ;  
non affectés à l'habitation principale (THRS).....9,99 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).....0,906 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).....2,18 % ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....6,51 %.



## **7 - Fin du zonage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter de 2024**

Les membres du conseil communautaire acceptent **P'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'unifier les zones de perception de la la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en supprimant le zonage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **8 - Convention d'engagement pour la solarisation des équipements publics**

Les membres du conseil communautaire acceptent **P'UNANIMITE** de retenir le groupement SEM Energie Hauts de France et SUNELIS, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation des équipements publics, conformément à son offre finale ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **P'UNANIMITE** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention d'engagement pour la solarisation des équipements publics ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à **P'UNANIMITE** la Présidente ou le vice-président délégué à mener les négociations, conformément aux objectifs de la convention d'engagement, relatives à la participation de la collectivité dans le cadre de la création de la société de territoire, ainsi que celles relatives aux conventions d'occupation/baux emphytéotiques administratifs.

## **9 - tableau des effectifs**

Les membres du conseil communautaire approuvent **P'UNANIMITE** l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de remplacer des agents partis (mutation), favoriser le déroulement de carrière des agents lauréats du dernier concours de rédacteur qui peuvent être nommés à ce grade de par leurs missions actuelles, renforcer les services communautaires avec les créations suivantes :

- la création d'un second poste au service fêtes pour renforcer et assurer la continuité du service avec un agent ou une agente de gestion logistique compte tenu de l'activité du service à la direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs.

- la création d'un poste d'un agent administratif et financier ou une agente administrative et financière au service assainissement qui a vu son périmètre d'intervention passer de 31 à 53 communes ces dernières années. Cette extension se traduit par une hausse des installations d'assainissement non collectifs à contrôler et des augmentations d'autorisations d'urbanisme à instruire.

- la création d'un poste d'un assistant ou d'une assistante ressources publiques et trésorerie à la direction des finances compte-tenu des besoins pour assurer la continuité de service.

- la création d'un poste de chargé ou chargée de mission réseaux de chaleur à la direction transition et santé afin d'assurer le pilotage des réseaux de chaleur qui tend à s'étendre et prendre de l'ampleur à l'échelle du territoire

## **10. Adaptation du forfait mobilités durables**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **P'UNANIMITE** d'adapter la délibération du 15 décembre 2022 relative au « forfait mobilités durables » de la façon suivante :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le « forfait mobilités durables » peut être octroyé aux agents de la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies par le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 modifié relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

- le montant du « forfait mobilités durables » est défini par arrêté ministériel ;

- les critères d'éligibilité au « forfait mobilités durables » sont définis dans le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 modifié relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.



- l'octroi du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de la direction des ressources humaines de sa collectivité au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

### **11- Politique de la ville - Contrat de ville - programmation 2023**

Les membres du conseil communautaire approuvent l'UNANIMITE la programmation 2023 du contrat de ville , 81 actions ont retenues et 2 actions soutenues en 2022 ont été reportées pour un financement dans le cadre du contrat de ville au titre de la programmation 2023..

Les membres du conseil communautaire autorisent l'UNANIMITE la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat ou tout autre partenaire, pour les actions du contrat de ville portées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (service prévention/sécurité, service des affaires culturelles, réseau des médiathèques du Beauvaisis, ...) ainsi qu'à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

### **012 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis - Année 2021**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la présentation du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis de l'année 2021

### **013 - Approbation des règlements intérieurs de fonctionnement du réseau Corolis, du service Corolis à la Demande et de la navette centre pénitentiaire**

Les membres du conseil communautaire valident à l'UNANIMITE les ajustements aux règlements intérieurs de fonctionnement du réseau Corolis, du service Corolis à la Demande et de la navette centre pénitentiaire.

### **014 - Attribution de subventions d'équipements cyclistes au titre de l'année 2023 - ajustement du règlement d'attribution**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'UNANIMITE l'attribution d'une aide , aux usagers de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour l'acquisition d'un vélo classique, VAE, vélo-cargo, pliable, neuf ou d'occasion et/ou d'équipements sécurité vélo.

### **015 - Convention d'utilisation de la déchetterie intercommunale d'Auneuil et le Crèvecœur-le-Grand par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'UNANIMITE la convention d'utilisation de la déchetterie intercommunale d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO).

### **016 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021 de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **017 - Environnement - Assainissement - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2021 de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **018 - Environnement - Assainissement - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2021, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **019 - Environnement - Assainissement - Rapports délégués 2021 du service public d'assainissement collectif**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la présentation des rapports du délégué du service public assainissement collectif pour l'année 2021.

**020 - Environnement – eau potable - Rapports délégués 2021 sur le service public d'eau potable**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la présentation des rapports du délégué du service public d'eau de l'année 2021.

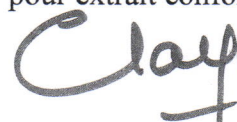

**021 - Environnement – eau potable - RPOS 2021 sur le service public d'eau potable**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public eau potable l'année de 2021.

**~~022 – Service public d'eau potable – Approbation du principe de la délégation déléguée et autorisation de lancement de la procédure~~**

***DÉLIBÉRATION RETIRÉE***

La séance est levée à 20 H 06  
Fait à Beauvais le 10 février 2023  
pour extrait conforme

**Caroline CAYEUX**

Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis